

## Que faut-il savoir sur la « nouvelle orthographe » ?

Proposée par le Conseil supérieur de la langue française et approuvée par l'Académie française et d'autres instances francophones compétentes, la « nouvelle orthographe » concerne environ 2000 mots sur les 60 000 que contient un dictionnaire courant. Elle est maintenant l'orthographe de « référence » dans l'enseignement<sup>1</sup>; toutefois, l'« ancienne orthographe » reste admise et ne saurait être considérée comme fautive.

### Pourquoi des rectifications de l'orthographe ?

La « nouvelle orthographe » concerne un nombre de mots très limité. Il ne s'agit pas d'une « réforme », mais plutôt de « rectifications ». Au cours des siècles, l'orthographe du français n'a cessé d'évoluer. En 1740, par exemple, l'Académie française a modifié la graphie d'un mot sur quatre. Un siècle plus tard, en 1835, *j'avois* est devenu *j'avais* ; en 1935, *grand-mère* a remplacé *grand'mère*... Il est normal que l'orthographe – qui peut être considérée comme le « vêtement » de la langue – évolue périodiquement.

### Qu'en est-il dans l'enseignement ?

Les programmes scolaires en vigueur depuis la rentrée 2016 précisent que la nouvelle orthographe est la « référence ». Toutefois, les « anciennes » graphies ne sont pas incorrectes : elles doivent être acceptées au même titre que les « nouvelles ». Des consignes similaires prévalent dans d'autres pays ou régions francophones (Belgique, Suisse, Québec...). D'une façon générale, l'Académie française indique qu'« aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive ».

### Et les manuels scolaires ?

De nombreux éditeurs de manuels scolaires ont d'ores et déjà mis à jour les manuels qu'ils proposent. Quant aux dictionnaires, la plupart indiquent les deux orthographe. Enfin, les correcteurs informatiques sont tous à jour (en général, ils acceptent les deux orthographe par défaut).

### Comment s'informer ?

Il existe plusieurs ressources gratuites et libres d'accès pour s'informer en détail sur la « nouvelle orthographe » :

- Le site officiel [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info) est le portail de référence en la matière.
- Le site du Réseau pour la nouvelle orthographe du français, [www.renouvo.org](http://www.renouvo.org), présente notamment la liste des mots touchés.
- Certains éditeurs proposent aussi différentes ressources (par exemple, le *Dictionnaire Hachette* comprend plusieurs pages présentant les rectifications orthographiques, et le « conjugueur » en ligne du Bescherelle propose soit l'orthographe traditionnelle, soit l'orthographe rectifiée : <http://bescherelle.com/conjugueur.php>).

---

<sup>1</sup> Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015 (pages 23, 114, 236) : « L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. »

On peut également se procurer le *Vadémécum de l'orthographe recommandée*, publié par le Réseau pour la nouvelle orthographe du français et qui présente les nouvelles règles en détail ainsi que la liste des mots rectifiés. (Il est disponible pour 4 €, notamment sur [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr).)<sup>2)</sup>

## En quoi consiste la « nouvelle orthographe » ?

La modification la plus emblématique consiste en la suppression de l'accent circonflexe sur *i* et *u* (sauf dans quelques cas où il est distinctif : *sûr/sur*, *dû/du*, etc.). Contrairement à une idée reçue très répandue, l'accent circonflexe ne reflète que très partiellement l'étymologie d'un mot (on écrit *moutarde* bien que ce mot provienne du latin *mustum* ; à l'inverse, *extrême* est issu du latin *extremus*).

L'accentuation de mots comme *évènement* (au lieu de *événement*) ou *règlementaire* (au lieu de *réglementaire*) est rendue conforme aux règles générales, le trait d'union s'emploie systématiquement dans les numéraux<sup>3</sup> composés (*cent-deux* comme *trente-deux*), la conjugaison des verbes en *-eler/-eter* est uniformisée, les mots d'origine étrangère prennent un pluriel régulier (*des matchs*)...

Enfin, quelques anomalies sont corrigées : *ognon* et *nénufar*, par exemple, retrouvent leur graphie d'origine<sup>4</sup> ; *bonhomme* prend deux *m* (comme *bonhomme*)... Ces cas d'« anomalies » sont très limités : à peine quelques dizaines de mots touchés, et la plupart sont d'un emploi rare.

### Résumé des principales nouvelles règles

**Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.**

Exemples : *vingt-et-un*, *deux-cents*, *un-million-cent*, *trente-et-unième*

**Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel.**

Exemples : *un compte-goutte*, *des compte-gouttes* ; *un après-midi*, *des après-midis*

**On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*.**

Exemples : *évènement*, *règlementaire*, *je céderai*, *ils règleraient*

**L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*. On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif, et dans cinq cas d'ambiguïté.**

Exemples : *cout* ; *entraîner*, *nous entraînons* ; *paraître*, *il paraît*

**Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent comme *peler* ou *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*).**

Exemples : *j'amoncèle*, *amoncèlement*, *tu époussèteras*

**Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.**

Exemples : *des matchs*, *des miss*, *révolver*

**La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-*, dans les mots composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-*, dans les mots composés avec des éléments « savants » et dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère.**

Exemples : *contrappel*, *entretiens*, *extraterrestre*, *tictac*, *weekend*, *portemonnaie*

**Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle*, *folle*, *molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*).**

Exemples : *corole* ; *frisoter*, *frisotis*

**Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots.**

Exemples : *aigüe*, *ambigüe* ; *ambigüité* ; *argüer*

**Enfin, certaines anomalies sont supprimées.**

Exemples : *asséner*, *assoier*, *charriot*, *joailler*, *relai*

<sup>2)</sup> Il peut aussi être commandé directement auprès de l'éditeur ([editions-dechamplain@laposte.net](mailto:editions-dechamplain@laposte.net)).

<sup>3)</sup> Un numéral exprime le nombre ou le rang.

<sup>4)</sup> *Ognon* s'écrivait ainsi jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La même remarque vaut pour *nénufar*, un mot d'origine persane et non grecque : son *ph* n'est donc pas justifié. Mallarmé, Proust et bien d'autres écrivaient *nénufar* avec un *f*, parce que c'était l'orthographe courante.